



Syndicat Intercommunal pour la
Gestion des Parkings d'Orry-la-Ville

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID : 060-256004060-20240402-2024_CR003-AU

S²LO

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 02 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 20h30 les membres du Comité Syndical, dûment convoqués dans les formes légales, se sont réunis sous la présidence de M. Chermet, au centre culturel de Coye-La-Forêt.

Membres présents :

M. Chermet et M. Rosenfeld (Orry la Ville), M. Gonçalves et M. Dupont (Pontarmé), M. Briche (La Chapelle en Serval), Mme Lemonnier et M. Mariage (Coye La Forêt), M. Facq et M. Marchal (Lamorlaye), M. Gaudubois (Senlis).

Absents excusés :

Mesdames Devost, Font, Petiaux, et Cellierier
Messieurs Dubourg, et Lefèvre

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h40 sous la présidence de M. Chermet.

1 SECRÉTARIAT DE SEANCE

M. Marchal est désigné comme secrétaire de séance

Monsieur le Président commente brièvement l'ordre du jour et informe le Comité Syndical du déroulement de la séance.

2 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 FÉVRIER 2024

Aucune remarque n'est faite sur ce compte-rendu.

Après délibération, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

3 RAPPORT DE DÉLÉGATION

M. Chermet donne la parole à M. Gonçalves pour la présentation des comptes-rendus :

- De la commission technique du 12 mars 2024 ;
- De la réunion avec le secrétariat du 26 mars 2024.

Compte-rendu de la commission technique du 12 mars 2024 :

Deux sujets étaient à l'ordre du jour de cette réunion : la refonte du site Internet confiée à M. Larrue, et l'instruction concernant la modernisation des titres d'abonnement.

M. Gonçalves présente la nouvelle plateforme en projet pour le site internet ainsi que les différents modules intégrés.

Les points qui restent en suspens concernent le contenu (liens et formulaires accessibles, etc). M. Gonçalves va préparer un dossier technique avec les éléments à modifier et/ou à intégrer, pour que le prestataire puisse finaliser la maquette en projet.

Concernant la modernisation des titres d'abonnement, M. Gonçalves rappelle la problématique posée : sécurisation des titres (certains usagers réussissent à reproduire et falsifier les titres actuels cartonnés), optimisation des coûts, pérennité des titres, nécessité de pouvoir produire des duplicatas en cas de perte.

Il présente une alternative consistant à utiliser des cartes PVC semi-transparentes au format carte de crédit, qui pourrait être conservée plusieurs années, et sur laquelle serait collée chaque année une pastille holographique infalsifiable attestant de la validité du titre. Il précise qu'il serait possible d'acquérir une machine à carte et de gérer nous-même leur production et leur reproduction.

Il évoque également d'autres modèles de cartes avec puce ou bande magnétique qui pourraient être couplés avec d'autres systèmes pour la gestion du parking. Il pourrait être envisagé aussi un autre système basé sur l'intelligence artificielle et l'exploitation des images de nos caméras, qui permettrait de connaître et d'afficher en temps réel le nombre de véhicules sur nos parkings.

Les élus s'interrogent sur les coûts et les gains associés à ces différentes solutions.

Mme Lemonnier suggère d'étudier et d'instruire une solution dématérialisée (stationnement connecté), qui serait susceptible de répondre à la problématique, et de simplifier la gestion des titres de stationnement pour les usagers et pour le SICGPOV.

M. Chermet propose à M. Gonçalves de contacter un prestataire susceptible de proposer ce type de solution, afin que celui-ci présente à tous, en commission technique, les possibilités offertes en la matière.

Compte-rendu de la réunion avec le secrétariat du 26 mars 2024

M. Gonçalves explique aux élus qu'une réunion a été organisée à la demande des deux secrétaires, avec le président et les deux vice-présidents, pour discuter des aménagements horaires envisageables, pour répondre aux souhaits exprimés par certains usagers.

Les secrétaires ont présenté en réunion une synthèse de la fréquentation observée au bureau sur les 11 derniers mois, ainsi que les résultats d'un sondage réalisé en février 2024 à leur initiative auprès des abonnés, concernant en particulier les plages horaires d'ouverture des bureaux.

Les résultats montrent que :

- Sur les 11 derniers mois, 1 personne par jour se présente en moyenne au bureau en temps normal, et 10 personnes par jour lors des périodes de renouvellements trimestriels ;
- Les moyens préférés par les 146 usagers ayant répondu au sondage pour contacter le secrétariat sont dans l'ordre : le mail (71,2%), le téléphone (42,5%), et le guichet (28,1%).
- Parmi les propositions d'accueil proposées au sondage, celle incluant une ouverture le lundi après-midi recueille 24% des suffrages, les 3 autres (dont les horaires actuels) oscillant autour de 17%.
- 22 personnes se sont dit satisfaites des services et de la réactivité du secrétariat ;
- 14 personnes ont exprimé un mécontentement sur d'autres sujets ;
- 10 personnes ont suggéré d'autres pistes :
 - Ajouter une journée d'accueil supplémentaire ;
 - Adapter les horaires aux horaires des usagers ;
 - Augmenter le nombre de plages horaires ;
 - Proposer des plages horaires plus courtes mais plus fréquentes ;
 - Élargir les périodes de ventes au bureau de 2 à 3 semaines.

Il a été rappelé également que nos locaux d'exploitation actuels ne sont pas adaptés pour permettre la pause déjeuner sur place des agents, outre qu'ils n'offrent pas de toilettes différenciées (hommes-femmes).

Au vu de ces constats, il a été discuté en réunion des aménagements envisageables, en faisant en sorte de répondre à la demande des usagers (élargissement des plages d'ouverture), sans remettre en cause le télétravail, ni le covoiturage des agents, en essayant de conserver une organisation permettant de s'accommoder des contraintes liées à nos locaux actuels.

Les tableaux ci-dessous présentent les aménagements proposés :

Nouveaux aménagements

Télétravail

Présence au bureau

Horaires de travail des secrétaires :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
8h	8h	8h	7h	7h	
12h	12h	12h	12h	12h	
2h de pause dej 1h de trajet	2h de pause dej 1h de trajet	2h de pause dej	1h de pause dej 1h de trajet		
15h	15h	14h	14h	Non travaillé	
19h	19h	17h	16h		Total Heures =
= 8h de travail	= 8h de travail	= 7h de travail	= 7h de travail	= 5h de travail	35



Horaires d'accueil physique du public :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
			7h30	7h30
			11h30	11h30
15h	15h			Non travaillé
19h	19h			

= 4 demi journées
 vs 4 jrs pleins et 1
 demi jr avant covid

Horaires d'accueil téléphonique :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h	8h	8h	8h	8h
11h30	11h30	11h30	11h30	11h30
=3h30 perm. tel				
15h	15h	14h	14h	Non travaillé
18h30	18h30	15h30	15h30	
=3h30 perm. tel	=3h30 perm. tel	=1h30 perm. tel	=1h30 perm. tel	
= 7h perm. Tel	= 7h perm. Tel	= 5h perm. Tel	= 5h perm. Tel	= 3h30 perm. Tel

Total =
27h30 perm tel

En marge de ces propositions, M. Gonçalves rappelle qu'avant la crise sanitaire du Covid les secrétaires travaillaient sur 4,5 jours (vendredi après-midi non travaillé), et que des permanences étaient assurées au bureau 4 ou 5 jours par semaine (avec alternance des secrétaires).

Depuis la sortie de la crise sanitaire, il a été instauré 2 jours télétravail par semaine (les lundis et mercredis), associé à une prime de 2,5 € par jour de télétravail, qui a été accompagné par l'achat d'ordinateurs et de téléphones portables pour chacune des secrétaires.

Les horaires d'accueil du public sont les suivants (depuis février 2022) :

- Accueil au bureau : Le mardi de 14:00 à 18:30 et le jeudi & vendredi de 07:30 à 12:00
- Permanences téléphoniques : du lundi au jeudi de 09:00 à 16:00

L'organisation actuelle se traduit donc en pratique par 1,5 jours de présence au bureau (13,5 heures), durant lesquels les deux secrétaires sont présentes (suppression de l'alternance des permanences au bureau, permettant le covoiturage des secrétaires, et la réduction de leurs frais de déplacement). Le reste des heures est effectué en télétravail, et conduit à des dépassements d'horaires au-delà des 35 heures contractuelles (heures supplémentaires).

La nouvelle organisation proposée pour répondre aux besoins qui ont été exprimés, présentée dans les tableaux ci-dessus, se traduit par :

- L'ouverture d'une demi-journée supplémentaire au public, tout en préservant la possibilité de covoiturage des agents ;
- L'instauration de vraies pauses déjeuner, sans permanence téléphonique ;
- Le maintien du télétravail à hauteur de près de 50% du temps de travail hebdomadaire ;
- Le respect du volume d'heures contractuel.

Les secrétaires n'étant pas présentes pour s'exprimer elles-mêmes, les vice-présidents et aux élus des observations qu'il a reçues de leur part à la suite de la réunion organisée le 26 mars, remettant en cause d'une part sa conduite de la réunion, et d'autre part l'organisation proposée (notamment car elle conduit à un déplacement supplémentaire hebdomadaire des agents sur le site).

Il est débattu collégalement des horaires et usages actuels, et des propositions présentées.

A l'issue du débat, les élus considèrent à l'unanimité que la nouvelle organisation proposée permet d'apporter une réponse pertinente aux souhaits exprimés par certains usagers, tout en maintenant des conditions de travail et de déplacement convenables pour le personnel.

Il est demandé au Président de mettre en œuvre ces nouvelles dispositions.

4 APPROBATION DES COMPTES 2023 ET VOTE DU BUDGET 2024

Monsieur le Président rappelle qu'il avait présenté lors de la séance du 27 février 2024, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire :

- Les résultats financiers de l'année 2023 ;
- Une évaluation sincère des recettes et des dépenses envisageables pour l'année 2024 ;
- Une évaluation des montants d'investissements envisageables pour l'année 2024 ;
- Un premier estimatif budgétaire pour 2024.

Il précise aux élus que la clôture des comptes 2023 n'a pas révélé de surprise particulière par rapport aux annonces du 27 février, hormis une opération en recettes de fonctionnement augmentée de +0,45 € (compte 778 passé de 6,00 à 6,45 €).

Il a par ailleurs provisionné 2 016 € en dépenses sur le compte 654 (Pertes sur créances irrécouvrables) pour réintégrer (dans nos dépenses) des recettes non perçues qui avaient été mises en recouvrement par le Trésor Public.

Ceci a conduit à quelques aménagements mineurs sur le projet de budget qui avait été présenté le 27 février 2023 ;

- Le compte de recettes 77 envisagé pour 2024 a été réduit de 0,45 € ;
- Le compte de dépense 654 (Pertes / créances irrécouvrables) a été augmenté de 2 016 € ;
- Le compte 6358 (autres droits) a été réduit en contrepartie de 2 016 €.
- En investissement, il a été transféré 20 000 € du chapitre 21 (aménagements) au chapitre 20 (études) lesquels chapitres passent respectivement à 301 000 et 32 000 € (au lieu des 321 000 et 12 000 € proposés en février 2024).

Au final, les montants totaux budgétés arrondis (en milliers d'euros) présentés le 27 février 2024 restent identiques.

4.1 Affectation des résultats 2023

Excédents reportés de l'exercice 2022

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		340 819.63 €		310 847.87 €	- €	651 667.50 €
Opérations de l'exercice	469 104.14 €	531 511.28 €	43 445.90 €	46 800.80 €	512 550.04 €	578 312.08 €
Totaux	469 104.14 €	872 330.91 €	43 445.90 €	357 648.67 €	512 550.04 €	1 229 979.58 €
Résultat de clôture (=CA)		403 226.77 €		314 202.77 €		717 429.54 €

+0,45 € de recettes
Soit +0,45€ reportés
p/r données
du 21/02/2024

Excédents de l'exercice 2023 à reporter sur l'exercice 2024
après déduction des Restes à Réaliser 2023 (provision cautions)

Conforme
aux données
du 21/02/2024

Besoin de financement	
Excédent de financement	314 202.77 €
Restes à réaliser	600.00 €
Besoin de financement des restes à réaliser	600.00 €
Excédent de financement des restes à réaliser	
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	313 602.77 €

Excédent reporté au budget 2024 (en fonctionnement)

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

	au compte 1068 Investissement BP 2024, avec émission titre de recette.
403 226.77 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2024

Le Président propose de reporter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2023 au budget de fonctionnement 2024.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2023.

Pour : 10
 Contre : 0
 Abstention : 0

4.2 Vote du Budget Primitif 2024

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet du Budget Primitif 2024, qui avait été adressé à tous les membres du Comité Syndical parmi les documents d'entrée de la séance, et commente les aménagements effectués depuis la présentation du 27 février 2024 :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	1 050,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	480 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	16 640,00	0,00	17 186,00	17 186,00	17 186,00
75	Autres produits de gestion courante	1 490,37	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes de gestion des services		499 180,37	0,00	520 186,00	520 186,00	520 186,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	6 587,23	6 587,23	6 587,23
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		499 180,37	0,00	526 773,23	526 773,23	526 773,23
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		499 180,37	0,00	526 773,23	526 773,23	526 773,23

-0,45 €

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		403 226,77
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		930 000,00

+0,45 €

Report de l'exercice 2023 : +0,45 €
(par rapport à la proposition du 21 février 2024)

Budget « Recettes d'exploitation » inchangé
(par rapport à la proposition du 21 février 2024)

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	290 870,00	0,00	273 254,00	273 254,00	273 254,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	173 200,00	0,00	177 500,00	177 500,00	177 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 093,00	0,00	28 409,88	28 409,88	28 409,88
Total des dépenses de gestion des services		489 163,00	0,00	479 163,88	479 163,88	479 163,88
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	303 584,87	0,00	402 038,89	402 038,89	402 038,89
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		792 747,87	0,00	881 202,77	881 202,77	881 202,77
023	Virement à la section d'investissement (6)	931,33		483,75	483,75	483,75
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	46 320,80		48 313,48	48 313,48	48 313,48
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		47 252,13		48 797,23	48 797,23	48 797,23
TOTAL		840 000,00	0,00	930 000,00	930 000,00	930 000,00

-2 016,00 €

+2 016 €

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		930 000,00

Au final : Budget Dépenses totales inchangées
(par rapport à la proposition du 21 février 2024)

RECETTES D'INVESTISSEMENTS :

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 000,00	0,00	2 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		48 313,48	48 313,48
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		483,75	483,75
Recettes d'investissement – Total		2 000,00	48 797,23	50 797,23

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	314 202,77
AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	365 000,00

Inchangé (par rapport à la proposition du 21 février 2024)

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS :

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 000,00	0,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	32 000,00	0,00	32 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	301 000,00	0,00	301 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	30 000,00	0,00	30 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		365 000,00	0,00	365 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	365 000,00

Au final : inchangé (par rapport à la proposition du 21 février 2024)

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	930 000,00	526 773,23
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	403 226,77
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	930 000,00	930 000,00
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	364 400,00	50 797,23
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	600,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	314 262,77
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	365 000,00	365 000,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 295 000,00	1 295 000,00

- Vu le code des collectivités Territoriales et notamment son article L-2312-1 à L2312-4,
- Après lecture des propositions du président tant à la section de fonctionnement (exploitation) qui s'équilibre à la somme de 930 000,00 € qu'à la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 365 000,00 €, pour un montant total de 1 295 000,00 €.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2024 présenté par le Président et vote les crédits qui y sont inscrits :

- Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

4.3 Approbation du Compte de Gestion 2023

M. le Président rappelle qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion présenté par le comptable. Ce compte de gestion 2023 doit être identique au compte administratif 2023, comme cela est vérifiable sur les planches suivantes :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions budgétaires totales (a)	362 500,00	940 000,00
Titres de recette émis (b)	46 800,80	531 541,36
Réductions de titres (c)		30,00
Recettes nettes (d = b - c)	46 800,80	531 511,28
DEPENSES		
Autorisations budgétaires totales (e)	362 500,00	940 000,00
Mandats émis (f)	43 445,90	483 801,48
Annulations de mandats (g)		14 697,34
Depenses nettes (h = f - g)	43 445,90	469 104,14
RESULTAT DE L'EXERCICE		
(d - h) Excédent	3 354,90	62 407,14
(h - d) Déficit		

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		EXECUTION DU BUDGET		
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 469 104,14	G 531 511,28	G-A 62 407,14
	Section d'investissement	B 43 445,90	H 46 800,80	H-B 3 354,90

M. le Président soumet le compte de gestion à l'assemblée.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après délibération, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

4.4 Approbation du Compte Administratif 2023

Le Président présente à l'assemblée les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement (exploitation) et d'investissement du compte administratif 2023.

Le Président ayant quitté la séance,

Le Comité Syndical, sous la présidence de M. Dupont :

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-14 et L2121-21
- Vu le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par le receveur municipal,

Après délibération, le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

5 ADMISSION DE CRÉANCES EN NON-VALEUR

Monsieur le Président explique aux élus le contexte de la délibération à prendre :

Il s'avère que quatre mensualités n'ont pas été payées par la société EDUKO pour la mise à disposition du parking pour les séances de formation en 2022, d'un montant mensuel unitaire de 420 € HT (504 € TTC).

Cette créance de 2 016 € TTC a été mise en recouvrement par le Trésor Public, et créditée sur nos recettes en 2022 (Ceci s'est effectué par un débit du compte 4161 au crédit du compte clients 411).

La société EDUKO ayant été placée en liquidation judiciaire le 17 juin 2022, il n'y a plus d'espoir de récupérer cette créance. Il convient donc d'apurer le compte 4161 (débiteur), en débitant le compte 654 (pertes sur créances irrécouvrables).

Ceci nécessite une délibération du conseil syndical.

Deux options étaient envisageables :

- Soit pour admettre la créance en « non-valeur » au compte 6541 ;
- Soit pour la porter au compte 6542 « Créances éteintes ».

C'est la deuxième option qui doit s'appliquer compte tenu de la liquidation de la société. Il est proposé au conseil syndical de solder cette créance par débit du compte 6542.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette délibération :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

6 PROCHAINES ÉCHÉANCES

Avant de clore la séance, le Président propose au Comité Syndical les prochaines échéances suivantes :

- Une prochaine commission technique en avril 2024 pour la présentation par la société HEDERA FELIX de ses propositions d'aménagement du grand massif situé en sortie du sous-terrain SNCF ;
- Une prochaine séance du Comité Syndical à l'automne 2024, sauf nécessité entre temps.

Après consultation des agendas de chacun, il est proposé de réunir une commission technique le **lundi 22 avril 2024 à 18H00** (rendez-vous au bureau du SICGPOV). L'horaire choisi permettra d'aller vérifier sur les lieux la pertinence des aménagements envisageables.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun membre ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22h40.

A Orry-la-Ville, le 04/04/2024

Le Président
Éric CHERMET

